



DEPARTEMENT DU RHONE

Arrondissement de Villefranche

Canton de Thizy Les Bourgs

**MAIRIE DE SAINT JACQUES DES ARRETS**

Le Bourg

69860 SAINT JACQUES DES ARRETS

Tél : 04.74.04.61.60

Fax : 04.74.04.67.71

[mairie@saintjacquesdesarrets.fr](mailto:mairie@saintjacquesdesarrets.fr)

[www.saintjacquesdesarrets.fr](http://www.saintjacquesdesarrets.fr)

## **Compte rendu du Conseil Municipal du 4 décembre 2015**

Date de Convocation : 23 novembre 2015

Date d'affichage du compte rendu : 7 décembre 2015

**Présents** : LACHARME Béatrice, AYNES Benoit, GEOFFRAY Annick, TRIBOULET Monique, ARNAULT Sophie, SANGOUARD François, SANGOUARD Bruno, PEYRE Gilbert, RENAUD Kévin,

**Absent(e)s excuse(e)s**: MICHAUD Sylvain, TRIBOULET Christiane (pouvoir donné à Béatrice LACHARME).

Mme GEOFFRAY Annick été désigné(e) secrétaire de séance

### **Approbation du compte-rendu de la séance du 22 octobre 2015**

Il est approuvé à l'unanimité des présents.

Madame le Maire ouvre la séance.

### **1°) DELIBERATIONS A PRENDRE**

#### **1) Transfert de compétence à la Communauté de Communes.**

Madame le Maire explique au conseil que le territoire du Haut-Beaujolais a besoin d'un PLU intercommunal compte tenu que la Communauté de Communes exerce de plus en plus de compétences et que son périmètre va prochainement évoluer. Il y a nécessité de montrer la cohésion du territoire et de l'affirmer aux acteurs locaux, d'offrir des outils réglementaires plus adéquats que la RNU et de mutualiser les coûts financiers du PLU. Madame le Maire rappelle que l'élaboration et le contenu d'un PLU intercommunal ne s'imposent pas aux Communes membres. A toutes les étapes de la procédure, il y a

concertation avec chacune des Communes associées à l'élaboration du PLU intercommunal. Madame le Maire propose donc de délibérer afin d'ajouter dans

les statuts de la Communauté de Communes du Haut-Beaujolais dans le bloc de compétence obligatoire 1.1 « Aménagement de l'espace », la compétence obligatoire : 1.1.3. PLU, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale. Le conseil approuve à l'unanimité le transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes du Haut Beaujolais.

## 2) Avis sur le schéma départemental de coopération intercommunale

Madame le Maire explique que le schéma Départemental de coopération intercommunale (SDCI) est destiné à rationaliser la carte intercommunale dans les départements. C'est Monsieur le Préfet en collaboration avec les élus locaux et les membres de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale qui ont mis au point un projet qu'il faut étudier. Madame le Maire explique qu'il faut délibérer sur chaque proposition.

### **Proposition N°1**

Projet de fusion entre la Communauté de Communes du Haut Beaujolais et la Communauté de Communes Saône Beaujolais au 1 janvier 2017.

Madame le Maire situe sur une carte les deux territoires et précise que la communauté de communes Saône Beaujolais est composée de 29 communes soit 35000 habitants et la communauté de Communes du Haut Beaujolais de 12 communes soit 3870 habitants. Madame le Maire rappelle que la loi sur la nouvelle organisation territoriale de la République et notamment ses articles portant sur le seuil démographique des Communautés de Communes précise que celui-ci ne peut pas être inférieur à 15 000 habitants. La Communauté de Communes du Haut Beaujolais est donc obligée de fusionner avec une autre. Il semble que la fusion avec la Communauté de Communes Saône Beaujolais soit la plus logique en termes de territoire, bassin de vie, bassin d'emploi et des déplacements de la population (travail, enseignement, loisirs, santé). Le conseil municipal après avoir délibéré approuve par 8 voix contre 2 le projet de fusion entre les deux Communauté de Communes au 1 janvier 2017.

### **Proposition N°2**

Projet de fusion des syndicats des eaux : SIE de la Vallée d'Ardières, SIE du Haut Beaujolais, SIVU des Grosnes et du Sornin et SME du centre Beaujolais au 1 janvier 2017.

Madame le Maire explique que les comités syndicaux concernés par ce projet considèrent que la date proposée pour la fusion, le 1 janvier 2017, est trop proche et donc qu'ils n'auront pas le temps d'organiser cette fusion. En effet, il convient de réaliser des études sur l'harmonisation des tarifs de l'eau à l'utilisateur, sur les techniques utilisées et sur l'organisation de chacun des réseaux. Les syndicats proposent de repousser la date de la fusion à l'horizon 2020. Le conseil décide à l'unanimité de suivre l'avis des comités syndicaux et donc désapprouve la proposition de fusion des syndicats au 1 janvier 2017.

### **Proposition N°3**

A l'horizon 2020, projet de fusion des Communautés de Communes du Haut Beaujolais, Saône Beaujolais, Val de Saône Chalaronne et Montmerles -Trois-Rivières. Eventuellement élargie à la Communauté de Communes Mâconnais Beaujolais.

Le conseil après avoir délibéré, désapprouve cette proposition par 6 voix contre, 2 blancs et 2 pour.

#### *3°) Avis sur le schéma de mutualisation*

Madame le Maire explique que la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de la réforme des collectivités territoriales et l'article L5211-39-1 du code général des collectivités territoriales obligent le président de la communauté de communes à établir un rapport relatif aux mutualisations des services entre les services de la Communauté de communes et ceux des communes membres.

Ce rapport doit comporter un projet de schéma de mutualisation des services à mettre en œuvre pendant la durée du mandat.

C'est pourquoi un comité technique composé des secrétaires de mairie et des secrétaires de l'EPCI, soit 14 personnes, a été créé. Madame le Maire présente le schéma réalisé par le comité technique. Elle explique que les objectifs de la mutualisation de service sont nombreux (nouveaux services, mise en conformité, cohérence de l'action publique, impacts financiers, ressources humaines...)

Comme le prévoit les textes, chaque année, il sera fait état de l'avancement de la mise en œuvre du schéma au conseil communautaire lors du vote du budget. Cet état sera annexé dans le rapport d'activité de l'année, lequel est transmis à chaque commune pour présentation au conseil municipal.

Le comité technique continuera à se réunir au moins deux fois par an afin de mettre en œuvre les actions.

Le conseil après avoir entendu les explications et étudié le schéma de mutualisation l'approuve à l'unanimité.

## **2°) CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LA MAINTENANCE DES EXTINCTEURS ET LES BAES**

Madame le Maire présente un tableau comparatif des tarifs des différentes prestations de deux entreprises. L'entreprise DESAUTEL avec qui la commune travaille habituellement, et l'entreprise JANIN.

<b>Prestations</b>	<b>Yves JANIN</b>	<b>DESAUTEL</b>
Vérification	6.30€ / extincteurs	8.09 / extincteurs
Pose et reprise des anciens	0€	8.15€ / extincteurs
Frais de APSAD et NF service	10€ / an	0€
Changement extincteurs	environ 35€ / extincteurs	environ 82€ / extincteurs
BAES	Vérification: 2€ / bloc Changement: 81€ / bloc	Pas de réponse à notre appel d'offre

Prix HT

La différence de prix pour le changement des extincteurs s'explique par le fait que l'entreprise Janin change uniquement le contenu de l'extincteur alors que Desautel remplace complètement l'extincteur. Il apparait que l'entreprise Janin est moins chère. Le conseil demande tout de même de faire faire un autre devis pour les BAES (blocs autonomes de sécurité).

## **3°) COMMISSIONS COMMUNE NOUVELLE**

Madame le maire rappelle que lors du conseil municipal du 22 octobre 2015 le conseil a délibéré et autorisé les démarches préparatoires pour la mise en œuvre d'une Commune Nouvelle entre les communes de Monsols, Saint-Christophe, Trades, Saint-Jacques-des-Arrêts, Saint-Mamert et Ouroux.

Dans le cadre de cette démarche, des commissions ont été créés. Le maire demande donc aux conseillers de choisir une des commissions.

### Commissions :

Finances	Christiane TRIBOULET
Fonctionnement voirie	Kevin RENAUD
Personnel	Béatrice LACHARME
Bâtiments communaux	Sophie ARNAULT
Affaires scolaires et restauration	François SANGOUARD
Informatique et communication	Benoit AYNES
Contrats	Monique TRIBOULET
Economie	/

## **4°) QUESTIONS DIVERSES**

### 1° Validation du tour de garde pour les élections

Madame le Maire rappelle que les élections régionales auront lieu le dimanche 6 et le dimanche 13 décembre. Le tour de garde établi lors de la précédente réunion est approuvé pour les deux tours du scrutin.

### 2°) Subvention pour les voyages scolaires

Le collège de Monsols, dans son courrier du 16 novembre 2015, sollicite la commune pour le versement d'une participation financière pour les deux voyages scolaires des élèves hispanistes et latinistes. Deux enfants sont concernés à Saint Jacques. Le conseil décide donc de participer à hauteur de 20€ par enfant.

### 3°) Devis de réparation pour le clocher de l'Eglise

Mr Touzet, lors de sa visite annuelle pour l'entretien du clocher et le control du paratonnerre, a constaté que l'arêtier sur le clocher de l'Eglise était en train de s'effondrer. Il convient donc de rapidement réaliser des travaux de réhabilitation. L'entreprise CHARVET a réalisé un devis pour la reprise de l'arêtier et également pour une partie de zinguerie de l'appartement communal de Mr Thillet qu'il convient de refaire.

Le conseil accepte le devis de l'entreprise CHARVET.

### 4°) Eboulement

Madame le Maire explique que la procédure qui a été lancée ne peut plus être arrêtée. Les délais de traitement seront de minimum une année.

### 5°) Vœux du maire, bulletin municipal

Les vœux du Maire auront lieu le 3 janvier 2015 à 10h30 à la salle communale. La commission information se chargera de distribuer l'invitation. Le bulletin municipal est en cours de finalisation. Il sera distribué début janvier.

### 6°) Départ des locataires du logement « cours de la mairie »

Le 26 novembre 2015, Mr OTTAVI et Mme RITTER ont faits part à Madame le Maire de leur décision de quitter leur logement. Ils souhaitent quitter le logement le 10 janvier 2016 et donc, bénéficier d'un mois de préavis au lieu de 3. Le conseil, au vu de tous les services rendus par Mme RITTER à la

commune, accepte le préavis de 2 mois. Ils ne paieront donc pas le loyer pour le mois de février.

### 7°) Divers

Madame le Maire fait lecture des courriers de remerciements reçus. Mr et Mme Laplace pour la remise commerciale effectuée sur les prix des gîtes. Et l'association AIASAD qui remercie la commune pour la subvention versée.

Benoit AYNES, 2eme adjoint explique que le projet d'achat d'un logiciel pour la gestion du cimetière n'est plus d'actualité. En effet cela serait trop coûteux pour l'utilité que la commune en aurait.

François SANGOUARD, conseiller, demande s'il est possible d'installer des télévisions dans les gîtes. Le Maire répond que cela serait trop coûteux car il faudrait payer une redevance par gîte.

Madame le Maire explique que Monsieur Thierry LACHARME s'est porté volontaire pour montrer la tournée au nouveau personnel chargé du ramassage des ordures ménagère. En effet l'entreprise LBDI qui était chargée du ramassage a été placée en liquidation judiciaire et est donc remplacée provisoirement par l'entreprise SERNED. Une procédure de marché permettra par la suite de choisir le nouveau prestataire.

Benoit AYNES et Kevin RENAUD présentent une étude qu'ils ont réalisé sur le réaménagement des tarifs de l'assainissement collectif. Ils demandent au conseil de réfléchir sur leur proposition et de se prononcer lors du prochain conseil.

Fin de séance 23h45.

**Prochain conseil municipal : VENDREDI 5 février 2015 à 20H00**

Le Maire,  
Béatrice LACHARME